

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES  
59199

Séance du 28 septembre 2022

DEPARTEMENT

NORD

Date : 28/09/2022

Numéro : 2022-075

L'an deux mille vingt deux

et le 28 septembre

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
26	19	26

Date de la convocation
22/09/2022

Date d'affichage
22/09/2022

## Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine ARCHO, Séverine STIEVET, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Julie NAGELS, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

## Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT  
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Cédric WAWRZYNIAK qui donne pouvoir à Julie NAGELS  
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN  
Betty FRANQUET qui donne pouvoir à Antoine RICHARD

## Absent :

Didier GODMEZ

A été nommée secrétaire de séance : Julie NAGELS

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

**Objet : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

le 12/10/2022

et publication,

du 12/10/2022

ou notification

du

Publication sur le site internet

Le 30/05/2023

**VU** le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2020-013 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire pour certaines fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

- Décision DD2022-007 en date du 29 août 2022 :

**Demande de subvention FSIC auprès de la CAVM pour la création au stade municipal Arthur Launoy d'une piste d'athlétisme avec éclairage**

La commune de Hergnies décide de solliciter Valenciennes Métropole pour le projet suivant :

→ **La création au stade municipal Arthur Launoy d'une piste d'athlétisme avec éclairage**

Au titre des thématiques suivantes : "Travaux et équipements de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public" et "Projets d'aménagement urbain ou du cadre de vie" :

Montant total des travaux : 67 389,61 € HT – 80 867,53 € TTC

Subvention sollicitée : 33 801,01 € (50 % de l'assiette FSIC)

Reste à charge estimé de la commune : 33 801,01 € (après remboursement FCTVA)

Il est précisé que les crédits (chapitre 21) relatifs à ces travaux d'investissement sont prévus au budget primitif 2022.

- Décision DD2022-008 en date du 15 septembre 2022 :

**Demande de FSIC auprès de la CAVM pour la construction du restaurant scolaire/lieu d'accueil ALSH**

La commune de Hergnies décide de solliciter Valenciennes Métropole pour le projet suivant :

→ **Construction du restaurant scolaire / lieu d'accueil ALSH sous délégation de maîtrise d'ouvrage à Valenciennes Métropole**

Au titre des thématiques suivantes : "Travaux et équipements de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public" et "Projets de rénovation ou de construction d'équipements publics permettant d'améliorer la sécurité et/ou les performances énergétiques du bâtiment" :

- La commune sollicite l'affectation du solde de l'enveloppe FSIC 2015-2020 de 219 253.69 € sur ce projet.
- La commune sollicitera également la CAVM pour que soit affectée une partie de l'enveloppe FSIC 2021-2026, selon coût réel de l'opération qui ne pourra être connu qu'à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- **De prendre acte des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER